

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 704

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Ciotti, Mme Dalloz, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier,  
Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, Mme Gruet, M. Nury, M. Dumont, M. Brigand,  
M. Vincendet, M. Taite, M. Dubois, M. Descoeur, Mme Anthoine, M. Viry et M. Portier

-----

**ARTICLE 17**

Compléter l’alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ils peuvent être dispensés par les psychomotriciens et les ergothérapeutes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à inclure pleinement les psychomotriciens et les ergothérapeutes dans les rendez-vous de prévention, les consultations de prévention et les séances d’information, d’éducation pour la santé, de promotion de la santé et de prévention proposés pour les adultes aux âges clés de la vie.

Nos politiques de santé se résument souvent à une approche curative alors que le renforcement de l’intervention des professionnels de santé de manière préventive offrirait des résultats très bénéfiques pour la santé publique.

Des politiques plus efficaces de prévention permettront de garantir un maintien en bonne santé tout au long de la vie. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d’y impliquer tous les professionnels de santé.

Aussi, il est proposé de mettre à contribution les compétences des psychomotriciens et des ergothérapeutes qui sont des professionnels intervenant notamment auprès des personnes souffrant de troubles psychomoteurs ou en situation de handicap physique, psychique, neurologique, traumatologique... Ils visent à faciliter la réalisation de leurs activités, en tenant

compte de leurs choix de vie et de leur environnement. En ce sens, leur utilité publique est importante particulièrement en termes d'insertion et d'autonomie.

Leur contribution sera particulièrement importante pour, à l'occasion des consultations entre 40 et 45 ans, prévenir par exemple de l'épuisement professionnel et du burn-out. Lors des consultations entre 60 et 65 ans, ils permettront de prévenir des risques potentiels de chutes et décèleront les risques précurseurs de maladies neurodégénératives.

En somme, intégrer les psychomotriciens et les ergothérapeutes à ces consultations de prévention, permettra précisément de combler les attentes des patients et d'atteindre les objectifs desdites consultations.